



JCM.DH.FP

Monsieur Nicolas SARKOZY
Président de la République
Palais de l'Élysée
75008 PARIS

Paris, le 24 novembre 2009

Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des salariés syndiqués au regard des dispositions fiscales.

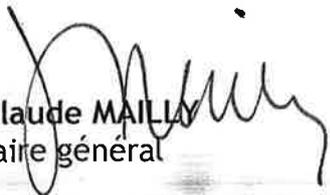
Il y a quelques années, les pouvoirs publics ont institué une réduction de l'impôt sur le revenu des personnes physiques à hauteur de 66 % des cotisations syndicales.

Compte tenu de notre système fiscal, de nombreux salariés, non redevables de l'IRPP par rapport à leurs ressources, ne peuvent bénéficier de cette disposition d'aide à la syndicalisation.

De surcroît, cela conduit à ce qu'un salarié au Smic puisse être amené à supporter une cotisation syndicale annuelle sensiblement égale, voire supérieure, à celle d'un agent de maîtrise ou d'un cadre.

Aussi, par mesure d'équité et afin de contribuer au renforcement des organisations syndicales, il nous semblerait utile de faire examiner la mise en place d'une formule de crédit d'impôt pour les salariés concernés.

Certain que cette proposition retiendra votre attention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, l'assurance de ma haute considération.


Jean Claude MAILLY
Secrétaire général

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE

141, avenue du Maine - 75680 PARIS Cedex 14

Téléphone : 01 40 52 82 00 - Télécopie : 01 40 52 82 02

www.force-ouvriere.fr

CCP : PARIS 5889 99 X - SIRET : 784 578 247 00040 - Code NAF 912 Z